



**DECISION DU MAIRE N° 08/2025
DU 18 MARS 2025**

**SPECTACLE PYROMUSICAL
A L'OCCASION DE LA FETE DE L'ETE
SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Vert le Grand d'organiser un feu d'artifice le samedi 05 juillet 2025 à l'occasion de la fête de l'été ;

CONSIDERANT le devis de la société SAS Jacques Couturier pour le spectacle Pyromusical pour un montant de 5 833.33 € HT soit 7 000 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société SAS Jacques Couturier pour le spectacle Pyromusical pour la fête de l'été sur la commune de Vert le Grand en date du samedi 5 juillet 2025 pour un montant de 5 833.33 € HT soit 7 000 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 18 mars 2025

Le Maire,

Thierry MARAIS